

# Lexicographie, dictionnairique et métalexigraphie

Jean Pruvost nous éclaire ici sur l'écart qui existe entre l'élaboration d'un dictionnaire et une véritable recherche sur les mots, leur recensement, leurs définitions. Une distinction utile pour savoir apprécier un « bon » dictionnaire.

C'est à Bernard Quemada que l'on doit, entre autres acquis dans le domaine de la linguistique consacrée au lexique, le recensement, l'analyse et la typologie qui ont fondé toutes les recherches portant sur les dictionnaires d'hier et d'aujourd'hui. À la suite d'une thèse qui a effectivement fait date : *Les Dictionnaires du français moderne, 1539-1863* (Didier, 1968), naissait ainsi la *métalexigraphie*, c'est-à-dire la discipline dont l'objectif demeure clairement l'étude des dictionnaires, qu'il s'agisse de leurs types, des méthodes mises en œuvre dans leur conception et dans leur élaboration, ou de leur histoire.

Au créateur des *Cahiers de lexicologie* (1959), qui fédéra dès la décennie 1960-1970 toutes les recherches en *lexicologie* (les recherches portant sur les mots), en *lexicographie* et *métalexigraphie*, l'on doit aussi et magistralement l'instauration en 1987 – précisé dans le n° 51 des *Cahiers de lexicologie* – d'une dichotomie fondatrice entre la *lexicographie* et la *dictionnairique*.

Le rappel en serait presque inutile tant cette dichotomie a convaincu les linguistes et irrigué leurs analyses. Cependant çà et là on constate encore que le mot *dictionnairique* est parfois utilisé à bien mauvais escient comme substitut confus de *lexicographique*, à la manière d'un vocable que l'on jugerait plus valorisant. Il importe donc de rappeler succinctement ici la distinction utilement clarificatrice de Bernard Quemada entre la *lexicographie* et la *dictionnairique*.

Précisons tout d'abord qu'au sens courant et isolé du terme, la *lexicographie* continue de désigner le fait d'élaborer des dictionnaires, mais qu'en revanche, dès lors qu'on se situe dans les sciences du langage, on ne peut plus faire l'économie d'une terminologie qui distingue soigneusement la *lexicographie* – qui prend dès lors un autre sens, plus précis – de la *dictionnairique*.

La *lexicographie* correspond alors à une véritable recherche conduite sur les mots et leur recensement, avec tous les travaux définitoires qui y correspondent,

l'ensemble des démarches mises en œuvre n'étant pas en principe lié à des impératifs commerciaux.

Quant à la *dictionnairique*, elle devient le fait d'élaborer un produit offert à la vente, avec, donc, toutes les problématiques dont relève chaque réalisation, avec ses contraintes éditoriales précises : cout, format, public ciblé, calendrier, conditions de diffusion, etc.

Une telle distinction s'avérait de fait extrêmement utile au moment où, l'informatique aidant, le matériau premier d'un dictionnaire, fruit d'une lexicographie très complète, peut être retravaillé par le seul éditeur en ajoutant ou en ôtant des informations, à la manière d'une structure à géométrie variable, pour adapter le produit à un public parfaitement évalué, le tout pouvant aboutir à des dictionnaires commerciaux sans avancée particulière dans le domaine de la lexicographie.

Pour illustrer mieux cette distinction, on se contentera de souligner que lorsqu'au moment de rédiger un dictionnaire, l'éditeur précise qu'il faudra tant de signes par page, pas plus de 1 500 pages, ou que pour les dictionnaires millésimés, entre deux refontes, il faut pour faire place à un nouveau mot sur une page, pour ne pas refaire l'ensemble du dictionnaire, enlever quelque chose, on se situe en *dictionnairique*. Inversement, lorsqu'on décide d'aller au bout de sa recherche sur, par exemple, le vocabulaire de la pêche, avec des milliers de fiches, le tout s'étalant sur le temps nécessaire, on se situe en *lexicographie*. Enfin, disons-le d'emblée, c'est l'association d'une bonne lexicographie, suivie d'une dictionnairique bien conçue qui aboutit au bon dictionnaire.

Quant aux personnes que choquerait le mot *dictionnairique*, un peu de baume peut être apporté en rappelant que le mot *dictionnariste* est attesté depuis 1694, défini dans le *Dictionnaire de Trévoux* en 1732, et largement utilisé par Charles Nodier. Ce ne sont pas de si mauvaises lettres de noblesse ! ■

## JEAN PRUVOST

Professeur à l'université de Cergy-Pontoise  
Laboratoire LDI-CNRS